

# Règlement du Jeu-concours photo amateur (hors professionnels) «Le Verre & vous»

## Article 1 - ORGANISATEUR

Évodia (Établissement vosgien d'optimisation des déchets par l'innovation et l'action), dont le siège social est situé au 11 rue Gilbert Grandval, 88000 EPINAL, organise du **15 avril au 12 mai 2019 à minuit** un jeu-concours photo selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Dans la continuité de ses actions de communication et de sensibilisation autour de la collecte sélective et plus particulièrement autour du geste de tri du VERRE (d'emballage : bouteilles, flacons, bocaux, verrines, pots en verre) dans les Vosges, Évodia organise un jeu-concours photo sur sa page Facebook.

## ARTICLE 2 - OBJECTIF DU CONCOURS

Dans les Vosges, 8 kg de VERRE (d'emballage) partent à la poubelle alors qu'ils pourraient être triés puis recyclés dans les Vosges !

Bien trié, le verre se recycle à l'infini. Sachons le trier aussi souvent que nous l'utilisons.

Alors, pour vous c'est quoi le VERRE ? Un pot de confiture vide qui part à la poubelle ou dans un conteneur à verre, une bouteille à la mer ou un tas de bouteilles vides en pleine nature, un moyen de décorer son jardin ou un nouveau bougeoir...

Trié, réemployé ou délaissé, le VERRE fait parti de notre quotidien. En un instant, immortalisez votre « coup de cœur » ou votre « coup de colère » pour nous raconter, en une photo/légende, pour vous c'est quoi le VERRE (d'emballage).

## ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique, uniquement photographe amateur et non professionnel, âgée de plus de 18 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, à l'exception des personnels d'Évodia et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la Loi française applicable aux jeux et concours. Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

## ARTICLE 4 - MODALITÉS DE PARTICIPATION

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne - même nom, même prénom, même adresse électronique - pendant toute la période du jeu.

Les participants devront envoyer du **15 avril au 12 mai 2019 à minuit**, 2 photographies maximum avec leur légende (Évodia n'en choisira alors qu'une seule) prises par leur soin, par mail à l'adresse suivante : [contact@evodia.org](mailto:contact@evodia.org). Évodia accusera réception des candidatures via un mail afin de valider ou non, selon la nature de la photo, la participation du candidat.

Les candidats devront indiquer :

- en objet du mail : Jeu-concours Évodia « Le VERRE et vous »,

- dans le corps du message :

- Leurs coordonnées complètes : leur prénom, nom, code postal (commune) et téléphone en fournissant des informations exactes. À tout moment, le participant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées.
- Chaque candidat devra stipuler dans son message :
  - « Je certifie sur l'honneur être le seul et l'unique auteur de ma (ou mes) photographie(s) jointes à ce mail ».
  - La légende pour chaque photo envoyée,
  - Qu'il autorise Évodia à diffuser gracieusement sa photographie sur les supports décrits dans l'article 5.

## Article 5 - SPÉCIFICITÉ DES PHOTOGRAPHIES

Les participants devront s'assurer lors de l'envoi de leur photographie que les conditions suivantes sont respectées :

- les photographies de qualité haute définition devront être au format jpeg et d'un poids maximum de 5 Mo par photo. Au besoin, le candidat devra envoyer des fichiers compressés ;
- si la photographie représente d'autres personnes (adultes ou enfants), le participant devra avoir obtenu, sur justificatif l'autorisation de cette personne ou des parents de l'enfant afin de permettre aux organisateurs du concours d'utiliser cette photographie. Cette autorisation devra être envoyée en même temps que l'envoi de la ou des photos ;
- les photographies ne devront pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à toute personne et ne pas constituer un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence. De même, les photographies de personnes nues ou en partie dénudées ne sont pas autorisées ;
- **en s'inscrivant au concours, chaque participant accepte que sa photographie puisse être diffusée gracieusement à compter 15 avril 2019 :**
  - o sur les réseaux sociaux d'Évodia,
  - o sur le site internet d'Évodia
  - o lors d'une éventuelle exposition organisée par Évodia

- en s'inscrivant au concours, chaque participant accepte que sa photographie puisse être diffusée gracieusement par Évodia du 15 avril 2019 au 15 avril 2020.

Si Évodia souhaite diffuser la photographie sur un autre support que ceux mentionnés ci-dessus, il en fera expressément la demande au photographe. Évodia s'engage à indiquer le crédit photo pour chaque utilisation de la photographie.

## **Article 6 - DOTATIONS ET MODES DE SÉLECTION DES GAGNANTS**

**Prix du public :** la meilleure photo sera désignée par le public.

Évodia publiera via 1 diaporama toutes les photos en même temps pour que le public puisse voter du **14 mai au 27 mai à minuit pour la plus belle photo.**

Le public pourra « liker » (soit voter) via les publications hébergées par la page Facebook d'Évodia.

Les « likes » comptabilisés seront uniquement « J'adore », « J'aime », « Woahou » et « Haha » et devront être réalisés du **14 mai au 27 mai 2019 minuit .**

La photo comptabilisant le plus de « likes » sera la photo gagnante du concours.

Dotation pour le gagnant : « Bon cadeau » pour ½ journée de stage photographie niveau débutant en cours privé avec un photographe professionnel d'une valeur de 100 €.

**Le résultat du concours sera publié sur Facebook le lundi 29 mai 2019.**

## **Article 7 - RESPONSABILITÉS**

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu-concours, lié aux caractéristiques même d'Internet ; dans ce cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Facebook n'est en aucun cas impliqué dans l'organisation et la promotion de ce jeu-concours. En conséquence, sa responsabilité ne pourra être engagée en cas de réclamation.

## **Article 8 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS**

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004, les informations collectées pour participer au jeu-concours sont destinées exclusivement à l'organisateur. Les données collectées à cette fin sont obligatoires pour participer au jeu-concours. Ces données seront supprimées des fichiers informatiques d'Évodia à la fin du concours.

## **Article 9 - ACCEPTATION DU RÉGLEMENT**

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation totale du présent règlement.

Aucune information ne sera donnée par téléphone.

Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou adresse entraînera automatiquement l'élimination du participant. L'organisateur se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants.

## **Article 10 - RÉSERVE**

L'organisateur ne saurait être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent jeu-concours devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement. Sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée.

L'organisateur se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.